

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SUZE LA ROUSSE**

Séance du 8 août 2023 – Délibération n° 03

OBJET : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-trois, le 8 du mois d'août à vingt heures, se sont réunis en salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune de Suze la Rousse sous la présidence de Monsieur Hervé MEDINA Maire de Suze la Rousse, dûment convoqués le 4 août 2023.

Présents : Nathalie SAGE, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Rémy PARRIER, Adjoints.
Jacques AUBERT, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Hélène CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Franck CARRU, Elisabeth GUYOT, Santo CALI.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Frédéric NIEDDU procuration à Karine PRIEU, Stéphanie JACOPIN procuration à Sandrine LABAUME, Jérôme CHALAMET procuration à Rémy PARRIER.

Le secrétariat a été assuré par Karine PRIEU.

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune.

VU la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 ;

VU l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté de la commune n°2022-202 du 16 décembre 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la réalisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune ;

VU les avis, les conclusions et le rapport du Commissaire Enquêteur ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur sur le Zonage d'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le zonage d'assainissement des eaux usées domestiques de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/08/2023

Application agréée E-legalite.com

La présente délibération sera affichée en mairie et sur les panneaux prévus à cet effet.
Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Le zonage d'assainissement des eaux usées domestiques de la Commune, approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture.

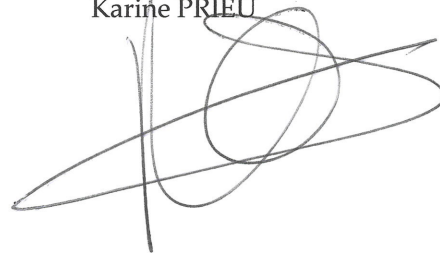
Le zonage d'assainissement ainsi que sa notice seront annexés au Plan Local d'Urbanisme pour une diffusion conjointe.

Fait et délibéré en séance
le 8 août 2023

Le Maire,
Hervé MEDINA

A blue circular official stamp of the Municipality of Essieu, Drôme, with the text 'MAIRIE' at the top and '28730 (DRÔME) * ESSIEU' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance,
Karine PRIEU

A black ink signature of Karine Prieu.

Publiée sur le site internet de la commune le 9 août 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou sur www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/08/2023

Application agréée E-legalite.com